

La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2015

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 25 février 2015 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 415 M\$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 2 % par rapport à 405 M\$ pour la période correspondante de 2014. Le résultat dilué par action de 1,16 \$ au premier trimestre de 2015 se compare à 1,15 \$ au trimestre correspondant de 2014.

Le résultat net, excluant les éléments particuliers, est de 410 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2015, en croissance de 7 % par rapport à 384 M\$ au premier trimestre de 2014. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers atteint 1,14 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, une augmentation de 5 % par rapport à 1,09 \$ au trimestre correspondant de 2014. Les éléments particuliers sont décrits à la page 4.

« Les bons résultats du premier trimestre de 2015 reflètent la croissance soutenue de nos trois principaux secteurs d'activités ainsi que la qualité de notre portefeuille de crédit. Le secteur des Marchés financiers s'est particulièrement distingué grâce à ses activités de négociation et ses services bancaires », a déclaré Louis Vachon, président et chef de la direction. « Face à la baisse des cours du pétrole et des taux d'intérêt des derniers mois, nous continuons de gérer prudemment nos activités tout en demeurant à l'affût d'opportunités. »

Faits saillants

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2015	2014	Variation %
Résultat net (<i>en millions de dollars</i>)	415	405	2
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,16	1,15	1
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,8 %	19,8 %	
Ratio de versement des dividendes	44 %	39 %	
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
Résultat net (<i>en millions de dollars</i>)	410	384	7
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,14	1,09	5
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,5 %	18,8 %	
Ratio de versement des dividendes	42 %	42 %	
	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III	9,3 %	9,2 %	
Ratio de levier selon Bâle III ⁽²⁾	3,6 %		

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(2) Le ratio est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 175 M\$ au premier trimestre de 2015, par rapport à 166 M\$ au premier trimestre de 2014, une augmentation de 5 %.
- Les revenus atteignent 691 M\$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 33 M\$ ou 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2014.
- Croissance soutenue du crédit aux particuliers de 7 % depuis un an, les plus fortes hausses provenant des prêts à la consommation et du crédit hypothécaire, et une croissance du crédit aux entreprises de 7 % depuis un an.
- La marge bénéficiaire atteint 2,20 % au premier trimestre de 2015, par rapport à 2,21 % au trimestre précédent et à 2,25 % au premier trimestre de 2014.
- La contribution avant dotations aux pertes sur créances et charge d'impôts augmente de 17 M\$ ou 6 %.
- Le ratio d'efficacité de 57,5 % s'améliore comparativement à 57,9 % au trimestre correspondant de 2014.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 76 M\$ au premier trimestre de 2015 par rapport à 68 M\$ pour le trimestre correspondant de 2014, une croissance de 12 %.
- Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 83 M\$, en hausse de 7 M\$ ou 9 %.
- Revenu total de 342 M\$ pour le premier trimestre de 2015, contre 323 M\$ au trimestre correspondant de 2014, en hausse de 19 M\$ ou 6 %, principalement en raison de la croissance des revenus tirés des services tarifés et du revenu net d'intérêts, atténuée par une baisse des revenus tirés des transactions.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 239 M\$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 4 %.
- Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le ratio d'efficacité de 67,5 % s'améliore comparativement à 68,2 % au premier trimestre de 2014.

Marchés financiers

- Résultat net de 178 M\$ au premier trimestre de 2015 contre 145 M\$ au trimestre correspondant de 2014, une augmentation de 23 %.
- Les revenus de 418 M\$ augmentent de 53 M\$ ou 15 % en raison de la hausse des revenus liés aux activités de négociation et provenant des services bancaires.
- Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 8 M\$ pour atteindre 175 M\$ au premier trimestre de 2015, notamment en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficacité de 41,9 % s'améliore comparativement à 45,8 % au premier trimestre de 2014.

Autres

- Perte nette de 14 M\$ au premier trimestre de 2015 contre un résultat net de 26 M\$ au trimestre correspondant de 2014. La baisse du résultat net s'explique essentiellement par les revenus liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, plus élevés au premier trimestre de 2014, et par l'augmentation des frais autres que d'intérêts.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 9,3 % au 31 janvier 2015, par rapport à 9,2 % au 31 octobre 2014, en raison des fonds propres autogénérés, partiellement atténués par l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques.
- Ratio de levier selon Bâle III de 3,6 % au 31 janvier 2015.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

RAPPORT DE GESTION

Daté du 24 février 2015

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes afférentes pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2014. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	4	Méthodes comptables et communication de l'information financière	13
Faits saillants	5	Méthodes comptables et principales estimations comptables	13
Analyse financière	6	Modifications de méthodes comptables	13
Résultats consolidés	6	Modifications futures de méthodes comptables	14
Résultats sectoriels	8	Communication de l'information financière	14
Bilan consolidé	11	Informations financières supplémentaires	15
Événement postérieur à la date du bilan consolidé	12	Divulgateion d'information sur les risques	16
Transactions avec des parties liées	12	Gestion du capital	17
Titrisation et arrangements hors bilan	12	Gestion des risques	23
		Données financières trimestrielles	36

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Principales tendances économiques » et « Perspectives pour la Banque Nationale » du Rapport annuel 2014, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2015 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2015 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de réglementation, le risque de réputation et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 61 du Rapport annuel 2014, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, la situation entourant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la loi intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* (FACTA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux cotes de crédit attribuées à la Banque et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans les sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du Rapport annuel 2014. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autres.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Banque sont préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer les résultats et mesurer la performance globale de la Banque. Le fait de recourir à un tel mode de présentation de l'information donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas les résultats continus. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures ajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Données financières

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2015	2014	Variation %
Excluant les éléments particuliers			
Particuliers et Entreprises	175	166	5
Gestion de patrimoine	83	76	9
Marchés financiers	178	145	23
Autres	(26)	(3)	
Résultat net excluant les éléments particuliers	410	384	7
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽¹⁾	13	30	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(8)	(9)	
Résultat net	415	405	2
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers	1,14 \$	1,09 \$	5
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽¹⁾	0,04	0,09	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽²⁾	(0,02)	(0,03)	
Résultat dilué par action	1,16 \$	1,15 \$	1
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires			
Incluant les éléments particuliers	17,8 %	19,8 %	
Excluant les éléments particuliers	17,5 %	18,8 %	

(1) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015, un coût de financement de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2014 : 5 M\$, 3 M\$ déduction faite des impôts). De plus, des revenus de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur de ces billets (2014 : 45 M\$, 33 M\$ déduction faite des impôts).

(2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015, des charges de 10 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2014 : 11 M\$, 9 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement de bonis de rétention et de charges d'intégration de TD Waterhouse; elles comprennent également la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera ainsi que la quote-part de la Banque des charges d'intégration et de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec la participation de la Banque dans TMX.

FAITS SAILLANTS

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2015	2014	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	1 410	1 364	3
Résultat net	415	405	2
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	397	389	2
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,8 %	19,8 %	
Résultat par action (en dollars)			
de base	1,17 \$	1,16 \$	1
dilué	1,16	1,15	1
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Résultats d'exploitation			
(en équivalent imposable) ⁽²⁾			
Revenu total	1 459	1 370	7
Résultat net	410	384	7
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	392	368	7
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	17,5 %	18,8 %	
Ratio d'efficience	58,7 %	58,9 %	
Résultat par action (en dollars)			
de base	1,15 \$	1,10 \$	5
dilué	1,14	1,09	5
Par action ordinaire (en dollars)			
Dividendes déclarés	0,50 \$	0,46 \$	
Valeur comptable	26,33	23,68	
Cours de l'action			
haut	55,06	46,86	
bas	44,21	41,72	
clôture	44,21	41,72	
	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014	Variation %
Situation financière			
Actif total	214 474	205 429	4
Prêts et acceptations	107 323	106 169	1
Dépôts	119 239	119 883	(1)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	8 684	8 484	2
Ratios des fonds propres ⁽³⁾			
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,3 %	9,2 %	
catégorie 1 ⁽⁴⁾	12,3 %	12,3 %	
total ⁽⁴⁾	14,6 %	15,1 %	
Ratio de levier ^{(3) (5)}	3,6 %		
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(172)	(118)	
en % des prêts et acceptations moyens	(0,2) %	(0,1) %	
Couverture par les résultats	10,39	8,98	
Couverture de l'actif	6,13	5,24	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	329 860	329 297	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	22 370	22 394	
Capitalisation boursière	14 583	17 347	
Actifs sous administration et sous gestion	359 356	345 332	4
Épargne totale des particuliers	177 582	172 414	3
Nombre d'employés	20 118	19 955	1
Nombre de succursales au Canada	452	452	–
Nombre de guichets automatiques	931	935	–

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(2) Consulter les « Résultats consolidés » à la page 6.

(3) Les ratios selon Bâle III sont calculés en utilisant la méthode « tout compris ».

(4) Les ratios au 31 octobre 2014 incluent le rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(5) Le ratio est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2015	2014	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	656	614	7
Revenus autres que d'intérêts	754	750	1
Revenu total	1 410	1 364	3
Frais autres que d'intérêts	863	816	6
Contribution	547	548	-
Dotations aux pertes sur créances	54	51	6
Résultat avant charge d'impôts	493	497	(1)
Charge d'impôts	78	92	(15)
Résultat net	415	405	2
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,16	1,15	1
Équivalent imposable⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	63	44	
Charge d'impôts	63	44	
Résultat net	-	-	
Éléments particuliers⁽²⁾			
Éléments liés à la détention des billets restructurés	18	40	
Éléments relatifs aux acquisitions	(10)	(11)	
Éléments particuliers avant impôts	8	29	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	3	8	
Éléments particuliers après impôts	5	21	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers⁽¹⁾⁽²⁾			
Revenu net d'intérêts	724	663	9
Revenus autres que d'intérêts	735	707	4
Revenu total	1 459	1 370	7
Frais autres que d'intérêts	857	807	6
Contribution	602	563	7
Dotations aux pertes sur créances	54	51	6
Résultat avant charge d'impôts	548	512	7
Charge d'impôts	138	128	8
Résultat net	410	384	7
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,14	1,09	5
Actif moyen	218 531	205 699	6
Prêts et acceptations moyens	104 820	96 992	8
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales	(172)	(172)	
Dépôts moyens	123 527	112 333	10
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	58,7 %	58,9 %	

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Résultats financiers

La Banque Nationale déclare un résultat net de 415 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2015, en hausse de 2 % par rapport à 405 M\$ au premier trimestre de 2014. Le résultat dilué par action atteint 1,16 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015 par rapport à 1,15 \$ au trimestre correspondant de 2014.

En excluant les éléments particuliers, le résultat net de 410 M\$ au premier trimestre de 2015 est en hausse de 7 % par rapport à 384 M\$ au premier trimestre de 2014 et le résultat dilué par action de 1,14 \$ au premier trimestre de 2015 augmente de 5 % par rapport à 1,09 \$ au trimestre correspondant de 2014. Les éléments particuliers enregistrés au premier trimestre de 2015, déduction faite des impôts, comprennent des revenus de 17 M\$ (2014 : 33 M\$) suite à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, le coût de financement de 4 M\$ (2014 : 3 M\$) lié à la détention de ces billets ainsi que des éléments liés aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine pour un montant de 8 M\$ (2014 : 9 M\$); ces derniers comprennent la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera de 2 M\$ (2014 : 1 M\$).

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 17,8 % pour le premier trimestre de l'exercice 2015, alors qu'il atteignait 19,8 % pour le trimestre correspondant de 2014.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 1 410 M\$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 46 M\$ comparativement au trimestre correspondant de 2014. La croissance du revenu net d'intérêts est attribuable à l'augmentation du volume des prêts et des dépôts aux particuliers et aux entreprises, au revenu net d'intérêts de la gestion de patrimoine, ainsi qu'à la hausse du revenu net d'intérêts des activités de négociation du secteur des Marchés financiers. Les revenus autres que d'intérêts augmentent de 4 M\$ en raison de la croissance des activités du secteur de Gestion de patrimoine, principalement attribuable à la hausse du volume d'actifs sous administration et sous gestion ainsi que de la croissance des revenus sur cartes et des revenus de négociation. Par ailleurs, les revenus de commissions de courtage, les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, les revenus d'assurances, les revenus de change ainsi que les revenus divers, notamment en raison des revenus moindres de la filiale Credigy Ltd., ont diminué par rapport au premier trimestre de 2014. Excluant les éléments particuliers liés à la détention des billets restructurés et aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, le revenu total en équivalent imposable est en hausse de 7 %.

Dotations aux pertes sur créances

Pour le premier trimestre de 2015, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 54 M\$, soit une hausse de 3 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux entreprises compensée par la baisse des dotations aux pertes sur créances sur les cartes de crédit ainsi que par la récupération de pertes sur les prêts immobiliers.

Au 31 janvier 2015, les prêts douteux bruts sont de 389 M\$, en baisse de 97 M\$ depuis le 31 octobre 2014. Cette diminution provient des prêts commerciaux et des prêts immobiliers. Les prêts douteux représentent 5,6 % du capital tangible ajusté des provisions au 31 janvier 2015, soit une baisse de 1,5 % par rapport à 7,1 % au 31 octobre 2014. Au 31 janvier 2015, les provisions pour pertes sur créances excèdent les prêts douteux bruts de 172 M\$, comparativement à 118 M\$ au 31 octobre 2014.

Frais autres que d'intérêts

Au premier trimestre de 2015, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 47 M\$ ou 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2014, pour s'établir à 863 M\$. En excluant les éléments particuliers relatifs aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 857 M\$, une hausse de 6 %. L'augmentation des frais autres que d'intérêts provient de la hausse de la rémunération et des avantages du personnel due à la croissance des activités des secteurs et à la taxe compensatoire sur les salaires. Les frais de technologie augmentent également en raison des coûts liés aux investissements technologiques.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le premier trimestre de 2015 totalise 78 M\$ comparativement à 92 M\$ pour le trimestre correspondant de 2014. Le taux effectif d'imposition du premier trimestre de 2015 s'établit à 16 %, par rapport à 19 % au trimestre correspondant de 2014 en raison de la hausse des revenus de dividendes non imposables.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans trois secteurs d'exploitation et les autres activités opérationnelles ainsi que la Trésorerie corporative sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2015	2014	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	441	419	5
Revenus autres que d'intérêts	250	239	5
Revenu total	691	658	5
Frais autres que d'intérêts	397	381	4
Contribution	294	277	6
Dotations aux pertes sur créances	54	50	8
Résultat avant charge d'impôts	240	227	6
Charge d'impôts	65	61	7
Résultat net	175	166	5
Marge bénéficiaire	2,20 %	2,25 %	
Actif moyen portant intérêt	79 593	73 830	8
Actif moyen	84 956	79 499	7
Prêts et acceptations moyens	84 574	79 176	7
Prêts douteux nets	191	192	(1)
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	
Dépôts moyens	43 833	42 363	3
Ratio d'efficience	57,5 %	57,9 %	

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises de 175 M\$ est en hausse de 5 % par rapport à 166 M\$ au premier trimestre de 2014. Le revenu total du secteur a progressé de 33 M\$, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 22 M\$ et de la hausse des revenus autres que d'intérêts de 11 M\$ au premier trimestre de 2015. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient principalement de la croissance du volume des prêts et des dépôts aux particuliers et aux entreprises. Cette croissance a été atténuée par un recul de la marge bénéficiaire qui atteint 2,20 % au premier trimestre de 2015, par rapport à 2,25 % au même trimestre en 2014, principalement en raison d'une diminution des marges sur les prêts et les dépôts.

Le revenu total des Services aux particuliers a progressé de 22 M\$ surtout en raison de l'augmentation du volume des prêts, plus particulièrement les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires. La croissance des revenus autres que d'intérêts provient essentiellement des revenus sur cartes de crédit et des revenus de commissions internes pour la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 11 M\$, principalement en raison de la croissance du volume des prêts et des dépôts. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution des marges bénéficiaires sur les dépôts.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, au premier trimestre de 2015, sont en hausse de 16 M\$ ou 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2014, principalement en raison de la rémunération du personnel. Le ratio d'efficience à 57,5 % pour le premier trimestre de 2015 s'améliore de 0,4 % par rapport au trimestre correspondant de 2014.

Les dotations aux pertes sur créances du secteur de 54 M\$ sont en hausse de 4 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des dotations aux pertes sur créances pour les prêts aux entreprises compensée par la baisse des dotations aux pertes sur créances sur les cartes de crédit ainsi que par la récupération de pertes sur les prêts immobiliers.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

	2015	2014	Variation %
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	82	76	8
Revenus tirés des services tarifés	179	155	15
Revenus tirés des transactions et autres revenus	84	93	(10)
Revenu total	345	324	6
Frais autres que d'intérêts	233	221	5
Contribution	112	103	9
Dotations aux pertes sur créances	–	1	
Résultat avant charge d'impôts	112	102	10
Charge d'impôts	29	26	12
Résultat net excluant les éléments particuliers	83	76	9
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(7)	(8)	
Résultat net	76	68	12
Actif moyen	10 186	10 580	(4)
Prêts et acceptations moyens	8 562	8 116	5
Prêts douteux nets	3	2	
Dépôts moyens	24 524	24 433	–
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	67,5 %	68,2 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 76 M\$ au premier trimestre de 2015 comparativement à 68 M\$ au trimestre correspondant de 2014, en hausse de 12 %. Excluant les éléments particuliers, le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'établit à 83 M\$ au premier trimestre de 2015 par rapport à 76 M\$ au trimestre correspondant de 2014, en hausse de 9 %. Le revenu total du secteur a augmenté de 6 % pour atteindre 345 M\$, comparativement à 324 M\$ au premier trimestre de 2014. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus de services tarifés due à la croissance du volume d'actifs sous administration et sous gestion, atténuée par la diminution des revenus de commissions de courtage reliées aux nouvelles émissions.

Excluant les éléments particuliers, tous liés aux acquisitions des dernières années, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 233 M\$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 5 % par rapport à 221 M\$ au trimestre correspondant de 2014. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse de la rémunération variable en raison de la croissance du volume d'activités du secteur ainsi que par la hausse des salaires et des avantages du personnel. Le ratio d'efficacité à 67,5 % pour le premier trimestre de 2015 s'améliore de 0,7 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2014.

Marchés financiers

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2015	2014	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenus liés aux activités de négociation			
Titres de participation	109	88	24
Titres à revenus fixes	66	50	32
Marchandises et devises	57	25	128
	232	163	42
Commissions des marchés financiers	58	61	(5)
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(7)	11	
Services bancaires	69	58	19
Autres	66	72	(8)
Revenu total	418	365	15
Frais autres que d'intérêts	175	167	5
Contribution	243	198	23
Dotations aux pertes sur créances	–	–	
Résultat avant charge d'impôts	243	198	23
Charge d'impôts	65	53	23
Résultat net	178	145	23
Participations ne donnant pas le contrôle	3	2	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	175	143	22
Actif moyen	89 647	85 565	5
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	9 195	7 649	20
Dépôts moyens	12 157	9 674	26
Ratio d'efficacité	41,9 %	45,8 %	

(1) Se reporter à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 178 M\$ au premier trimestre de 2015, en hausse de 33 M\$ par rapport à 145 M\$ au trimestre correspondant de 2014. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 418 M\$, contre 365 M\$ au premier trimestre de 2014, la hausse étant principalement attribuable aux revenus liés aux activités de négociation et aux revenus des services bancaires. La croissance des revenus liés aux activités de négociation provient de toutes les catégories de revenus, alors que la hausse des revenus provenant des services bancaires résulte des besoins accrus de financement de la clientèle. La baisse des commissions des marchés financiers s'explique par un ralentissement des activités d'émissions de titres de participation sur les marchés. De plus, des pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont été enregistrées au cours du premier trimestre de 2015 contrairement à des gains au trimestre correspondant de 2014. Les revenus tirés des autres activités diminuent de 8 % par rapport au trimestre correspondant, principalement en raison d'une baisse des revenus de la filiale Credigy Ltd.

Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2015 de 175 M\$ augmentent de 8 M\$ par rapport au premier trimestre de 2014, notamment en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus et des frais technologiques, compensée par une diminution des frais reliés à la filiale Credigy Ltd. Le ratio d'efficacité s'est amélioré de 3,9 points de pourcentage pour s'établir à 41,9 % au premier trimestre de 2015. Les dotations aux pertes sur créances sont nulles pour les premiers trimestres de 2015 et de 2014.

Autres

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers⁽²⁾		
Revenu net d'intérêts	(37)	(5)
Revenus autres que d'intérêts	42	28
Revenu total	5	23
Frais autres que d'intérêts	52	38
Résultat avant charge d'impôts	(47)	(15)
Charge d'impôts	(21)	(12)
Résultat net excluant les éléments particuliers	(26)	(3)
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	12	29
Résultat net	(14)	26
Participations ne donnant pas le contrôle	15	14
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(29)	12
Actif moyen	33 742	30 055

(1) Se reporter à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 14 M\$ au premier trimestre de 2015 comparativement à un résultat net de 26 M\$ pour le trimestre correspondant de 2014. Cette diminution s'explique en partie par des revenus liés à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, plus élevés au premier trimestre de 2014, et par la hausse des frais autres que d'intérêts. Excluant les éléments particuliers, la perte nette de 26 M\$ au premier trimestre de 2015 se compare à une perte nette de 3 M\$ au premier trimestre de 2014. L'augmentation de la perte nette s'explique principalement par une contribution nette moindre des activités de trésorerie, par l'augmentation des frais liés à la rémunération et aux avantages du personnel, par l'augmentation de la taxe compensatoire sur les salaires, ainsi que par les frais liés au développement des affaires.

Bilan consolidé

Actif

Au 31 janvier 2015, la Banque a un actif total de 214,5 G\$ comparativement à 205,4 G\$ au 31 octobre 2014, une augmentation de 9,1 G\$ ou 4 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières sont en baisse de 1,4 G\$ suite à la diminution des liquidités de la succursale de New York. Les valeurs mobilières ont augmenté de 4,5 G\$ par rapport au 31 octobre 2014 essentiellement en raison des titres émis ou garantis par le Canada et les provinces, alors que la baisse des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées est de 3,2 G\$.

Les prêts et acceptations au 31 janvier 2015 sont en hausse de 1,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2014, en raison de la croissance des activités de prêts hypothécaires (y compris les marges de crédit) ainsi que des engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014	Au 31 janvier 2014
Prêts et acceptations			
À la consommation	28 321	28 007	26 464
Hypothécaires résidentiels	40 011	39 300	37 127
Créances sur cartes de crédit	1 969	1 989	1 905
Entreprises et administrations publiques	37 583	37 477	34 815
	107 884	106 773	100 311

Les prêts à la consommation augmentent de 1 %, surtout en raison des marges de crédit hypothécaires et des prêts personnels. Les prêts hypothécaires résidentiels sont en croissance de 2 % depuis le 31 octobre 2014. Les prêts et acceptations aux entreprises sont inchangés depuis le 31 octobre 2014. Depuis un an, les prêts et acceptations ont augmenté de 7,6 G\$ ou 8 %. Les prêts à la consommation ainsi que les prêts hypothécaires résidentiels ont connu des hausses respectives de 7 % et 8 % depuis un an. Les prêts et acceptations aux entreprises ont également contribué à la croissance par une hausse de 8 % depuis un an provenant majoritairement du financement aux grandes sociétés.

Au 31 janvier 2015, les instruments financiers dérivés se chiffrent à 14,9 G\$, une augmentation de 7,8 G\$ depuis le 31 octobre 2014. Cette hausse doit être analysée conjointement avec les instruments financiers dérivés présentés au passif qui se chiffrent à 13,2 G\$, en hausse de 7,5 G\$, pour une augmentation nette de 0,3 G\$ depuis le 31 octobre 2014.

Passif

La Banque a un passif total de 204,0 G\$ au 31 janvier 2015 comparativement à 194,9 G\$ au 31 octobre 2014.

Au 31 janvier 2015, le passif-dépôts total de la Banque s'établit à 119,2 G\$ comparativement à 119,9 G\$ au 31 octobre 2014, soit une légère diminution de 0,7 G\$ ou 1 %. Le détail de l'épargne totale des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014	Au 31 janvier 2014
Bilan			
Dépôts	45 660	44 963	45 491
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	107 980	104 525	95 594
Fonds communs de placement	19 849	18 938	16 992
Autres	4 093	3 988	3 750
	131 922	127 451	116 336
Épargne totale des particuliers	177 582	172 414	161 827

Les dépôts des particuliers de 45,7 G\$ au 31 janvier 2015 sont en hausse de 0,7 G\$ depuis le 31 octobre 2014 surtout en raison des surplus de liquidités des clients. L'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, a augmenté de 3 % depuis le début de l'exercice. Cette progression est attribuable à la croissance des activités provenant des acquisitions ainsi qu'à la performance des marchés boursiers. Depuis un an, les dépôts des particuliers sont en hausse de 0,2 G\$ et l'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, de 15,6 G\$.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 67,5 G\$ sont presque inchangés depuis le 31 octobre 2014 malgré l'émission d'obligations sécurisées de 1,0 milliard d'euros au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015. Les dépôts des institutions de dépôts de 6,1 G\$ sont en baisse de 1,5 G\$ depuis le 31 octobre 2014, principalement en raison des dépôts provenant des institutions financières du gouvernement américain. Les autres activités de financement sont en hausse depuis le 31 octobre 2014, essentiellement en raison de la croissance des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

Capitaux propres

Au 31 janvier 2015, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 10,5 G\$ inchangés par rapport au 31 octobre 2014. La hausse des résultats non distribués et des autres éléments cumulés du résultat global a été contrebalancée par le rachat d'actions privilégiées d'un montant de 200 M\$.

Au 20 février 2015, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 329 115 027 et le nombre d'options d'achat d'actions en cours est de 17 354 857. La Banque a l'intention de demander au BSIF et à la Bourse de Toronto l'autorisation de procéder à une offre publique de rachat d'actions ordinaires dans le cours normal de ses activités. Pour des renseignements supplémentaires concernant le capital-actions, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2014 et à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Le 25 février 2015, la Banque et Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) annonceront qu'ils ont conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes en vue d'un placement secondaire par voie de placement privé d'environ 9 millions actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Fiera Capital détenues par la Banque, par l'intermédiaire d'une de ses filiales en propriété exclusive. Après la clôture du placement, la détention de la Banque des actions émises et en circulation de Fiera Capital s'établira à environ 22 %, une diminution de sa détention actuelle d'approximativement 35 %. La clôture du placement demeure sujette à l'approbation des autorités réglementaires et est prévue pour mars 2015.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2014. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 29 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées au bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 45 et 46 du Rapport annuel 2014. Pour plus de détails sur les garanties et une description des obligations au titre de certaines ententes d'indemnisation, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Pour des renseignements supplémentaires concernant les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés et les entités structurées, se reporter respectivement aux notes 7 et 20 afférentes aux présents états financiers consolidés.

MÉTHODES COMPTABLES ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, à l'exception des modifications de méthodes comptables décrites ci-dessous. Les modifications de méthodes comptables futures sont également présentées ci-après.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net, et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 48 à 51 du Rapport annuel 2014.

Modifications de méthodes comptables

Au 1^{er} novembre 2014, la Banque a adopté une norme modifiée ainsi qu'une nouvelle interprétation, telles que décrites ci-après.

IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. L'adoption rétrospective de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Interprétation IFRIC 21 – *Droits ou taxes*

L'interprétation IFRIC 21 fournit des clarifications quant au moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation indique que le fait générateur d'obligation, tel que prévu dans les dispositions légales ou réglementaires, est l'élément déclencheur de la comptabilisation du passif. Ainsi, si le fait générateur d'obligation se produit à un moment précis dans le temps, le passif est comptabilisé à ce moment-là; si le fait générateur d'obligation se produit au fil du temps sur une période donnée, le passif est comptabilisé de manière progressive lors de cette période. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2017

IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'IASB mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Quant aux dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9, le BSIF permet l'adoption anticipée depuis février 2014. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

Communication de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2015, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) élabore des normes dans le domaine de la stabilité financière dont les objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Le BSIF demande aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées par le FSB. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 614 M\$ au 31 janvier 2015 (626 M\$ au 31 octobre 2014).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 janvier 2015, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 1 497 M\$ (1 207 M\$ au 31 octobre 2014). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 20 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le FSB a formé un groupe de travail nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le Rapport annuel 2014, dans le présent Rapport aux actionnaires ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2015 » et « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2015 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page suivante.

Divulgarion d'information sur les risques

Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2014	Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires	10 18, 54 à 93, 98 et 102 Notes 1, 7, 16, 23 et 30	16 17 à 35 Note 6 4 à 28
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	61 à 93	
3	Risques principaux et risques émergents	61 et 62	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	55, 56, 82 et 87	17, 18 et 28
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	63 à 66	
6	Culture de gestion des risques	63 et 64	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	18, 63 et 64	
8	Tests de tension	54, 64, 72 et 80 à 84	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	55 et 56	17 et 18
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		4 à 7
11	Évolution des fonds propres réglementaires	58	19
12	Planification en matière de capital	54 à 60	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	18 et 59	20 8
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	59 et 67 à 72	20 8
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	59	20 8 et 11 à 16
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	60	21 9
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	66, 70 et 78	11 à 17
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	82 à 86	29
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	85 et 86	30
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	192 à 195	32 à 35
21	Stratégie de financement et sources de financement	87 à 89	31
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	76 et 77	25 et 26
23	Facteurs de risque de marché	75, 78 à 81, 178 et 179	26 à 28
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	78 à 80	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	78 à 81	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	68, 71 et 146 à 149	23 et 55 à 57 10 à 24 et 18 à 23 ⁽²⁾
27	Politiques d'identification des prêts douteux	73, 118 et 119	
28	Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	98, 102 et 146 à 148	55 à 57 20
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	73, 74 et 159 à 161	24 25
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	72 à 74	22 et 24
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	66 et 90 à 92	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	90	Aucun

(1) Pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2015.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2015 ».

GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le niveau adéquat des ratios de fonds propres de la Banque est attribuable à la génération interne de capital, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission et au rachat d'actions et de titres de dette subordonnée. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2014 aux pages 54 à 60.

Contexte réglementaire

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. La méthode dite « transitoire » respecte les lignes directrices du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019.

La Banque doit donc maintenir un ratio des fonds propres attribuable aux actions ordinaires (CET1) d'au moins 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 8,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10,5 %, dont 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres pour tous les ratios. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure (BISI). Pour ces banques, une surcharge de 1,0 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

De plus, le BSIF exige maintenant que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'année 2015, 64 %, 71 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent le nouveau ratio de levier de Bâle III. Le ratio de levier de Bâle III est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale. Les banques sont tenues de respecter un seuil minimal de 3,0 %. Ce ratio demeure cependant, jusqu'au premier trimestre de 2018, dans une phase d'observation si bien que le CBCB ou le BSIF pourront augmenter le seuil minimal s'ils le jugent nécessaire.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle. La Banque reconnaît l'importance de la solidité de ses fonds propres et a pour objectif d'atteindre un ratio des fonds propres CET1 de 9,5 % et de maintenir ce niveau dans le futur.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

Le tableau ci-après présente les ratios des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris », le ratio de levier et les cibles réglementaires en vertu de Bâle III.

	Ratios réglementaires		Ratios réglementaires minimums à maintenir		
	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014	CBCB 2015	BSIF 2015 ⁽¹⁾	BSIF 1 ^{er} janvier 2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Ratios des fonds propres					
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,3 %	9,2 %	4,5 %	7,0 %	8,0 %
catégorie 1	12,3 %	12,3 %	6,0 %	8,5 %	9,5 %
total	14,6 %	15,1 %	8,0 %	10,5 %	11,5 %
Ratio de levier ⁽³⁾	3,6 %		s.o.	3,0 %	3,0 %

(1) Pour les ratios des fonds propres, comprend la réserve de conservation de 2,5 %.

(2) Pour les ratios des fonds propres, comprend une surcharge de 1 % relative aux BIS1.

(3) Le ratio est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Activités de gestion

Le 15 novembre 2014, la Banque a racheté la totalité des 8 000 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. Ces instruments avaient déjà été exclus du calcul des ratios de fonds propres du 31 octobre 2014; donc, ce rachat n'a aucun effet sur les ratios du premier trimestre de 2015.

Le 22 décembre 2014, les billets à moyen terme échéant le 22 décembre 2019, d'un montant de 350 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

La Banque a l'intention de demander au BSIF et à la Bourse de Toronto l'autorisation de procéder à une offre publique de rachat d'actions ordinaires dans le cours normal de ses activités.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2015
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	
Solde d'ouverture	5 985
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du régime d'options d'achat d'actions)	20
Rachat d'actions ordinaires	-
Surplus d'apport	-
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(177)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	397
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	(11)
Autres	(106)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	16
Valeurs mobilières disponibles à la vente	60
Autres	(3)
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(112)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	90
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	-
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	-
Variation des autres ajustements réglementaires	-
Solde de clôture	6 159
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde d'ouverture	1 998
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	-
Rachat des fonds propres	-
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	-
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-
Solde de clôture	1 998
Total des fonds propres de catégorie 1	8 157
Fonds propres de catégorie 2	
Solde d'ouverture	1 885
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	-
Rachat des fonds propres	(350)
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	12
Variation des provisions collectives admissibles	17
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-
Solde de clôture	1 564
Total des fonds propres réglementaires	9 721

(1) Les données selon Bâle III sont calculées en utilisant la méthode « tout compris ».

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 1,5 G\$ pour s'établir à 66,3 G\$ au 31 janvier 2015, comparativement à 64,8 G\$ au 31 octobre 2014. Cette augmentation découle principalement de la croissance interne et de la variation des taux de change. L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Exposition en cas de défaut	Au 31 janvier 2015				Au 31 octobre 2014	
		Approche standardisée	Approche NI avancée	Autre approche	Total	Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques
							Total
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	41 543	73	4 619	–	4 692	375	4 619
Crédits rotatifs admissibles	4 984	–	1 003	–	1 003	80	1 022
Particuliers – autres	12 323	536	4 513	–	5 049	404	5 042
Autres que particuliers							
Entreprises	51 006	1 996	22 159	–	24 155	1 932	23 434
États souverains	23 003	–	550	–	550	44	529
Institutions financières	3 164	95	750	–	845	68	1 030
Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾	589	–	589	–	589	47	478
Titrisation	4 167	–	2 291	–	2 291	183	2 173
Autres actifs	29 411	–	–	5 202	5 202	416	5 047
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	5 420	54	26	–	80	6	112
États souverains	11 842	–	6	–	6	1	9
Institutions financières	56 595	–	1 423	–	1 423	114	1 827
Portefeuille de négociation	11 476	382	3 361	–	3 743	299	3 275
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit		2 475	–	–	2 475	198	1 828
Facteur scalaire réglementaire		–	2 430	–	2 430	194	2 357
Total - Risque de crédit	255 523	5 611	43 720	5 202	54 533	4 361	52 782
Risque de marché							
VaR		–	693	–	693	55	860
VaR en période de tension		–	1 086	–	1 086	87	1 218
Risque spécifique de taux d'intérêt		1 099	–	–	1 099	88	1 239
Total - Risque de marché		1 099	1 779	–	2 878	230	3 317
Risque opérationnel							
		8 853	–	–	8 853	708	8 719
Total	255 523	15 563	45 499	5 202	66 264	5 299	64 818

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le

	31 janvier 2015		
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie ⁽²⁾	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	45 731	7 051	52 782
Taille du portefeuille	252	505	757
Qualité du portefeuille	388	112	500
Mises à jour des modèles	–	(229)	(229)
Méthode et politique	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–
Variation de change	435	288	723
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	46 806	7 727	54 533
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			3 317
Variation des niveaux de risque ⁽³⁾			(439)
Mises à jour des modèles			–
Méthode et politique			–
Acquisitions et cessions			–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			2 878
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			8 719
Variation des niveaux de risque			134
Acquisitions et cessions			–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			8 853
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			66 264

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires.

(3) Comprend également la variation de change, qui n'est pas considérée comme étant importante.

La variation de la ligne « Mises à jour des modèles » correspond à la révision des paramètres du modèle pour les expositions relatives aux instruments financiers dérivés.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, déterminé selon la méthode « tout compris », s'établit à 9,3 % au 31 janvier 2015, comparativement à 9,2 % au 31 octobre 2014. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, partiellement atténuée par l'augmentation de l'actif pondéré en fonction des risques. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris » se chiffrent respectivement à 12,3 % et à 14,6 % au 31 janvier 2015, comparativement à 12,3 % et à 15,1 % au 31 octobre 2014. La variation du ratio du total des fonds propres découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment et du remboursement de la dette subordonnée d'un montant de 350 M\$.

Le ratio de levier selon Bâle III, déterminé selon la méthode « tout compris », s'établit à 3,6 % au 31 janvier 2015.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Fonds propres ⁽¹⁾		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	6 159	5 985
catégorie 1 ⁽²⁾	8 157	7 983
total ⁽²⁾	9 721	9 868
Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾		
pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	66 264	64 818
pour les fonds propres de catégorie 1	66 534	65 074
pour le total des fonds propres	66 766	65 459
Ratios des fonds propres ⁽¹⁾		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,3 %	9,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,3 %	12,3 %
total ⁽²⁾	14,6 %	15,1 %
Ratio de levier ^{(1) (3)}	3,6 %	

(1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(3) Le ratio est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Dividendes

Le 24 février 2015, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 50 cents par action ordinaire payable le 1^{er} mai 2015 aux actionnaires inscrits le 30 mars 2015.

GESTION DES RISQUES

La Banque vise le maintien de sa performance financière en assurant une gestion prudente et un sain équilibre entre le rendement et les risques assumés. La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La structure de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques est demeurée en grande partie identique à celle décrite dans le Rapport annuel 2014.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

Certains risques sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter aux sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du Rapport annuel 2014, aux pages 61 à 93. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Les montants du tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, le tableau exclut les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	36 044	5 499	–	–	–	41 543	40 850
Crédits rotatifs admissibles	2 639	2 345	–	–	–	4 984	5 027
Particuliers – autres	11 085	1 225	–	–	13	12 323	12 280
	49 768	9 069	–	–	13	58 850	58 157
Autres que particuliers							
Entreprises	34 919	13 361	5 410	10	2 726	56 426	54 954
États souverains	19 673	3 229	11 655	187	101	34 845	35 978
Institutions financières	2 186	241	56 181	414	737	59 759	56 973
	56 778	16 831	73 246	611	3 564	151 030	147 905
Portefeuille de négociation	–	–	–	11 476	–	11 476	9 981
Titrisation	1 156	–	–	–	3 011	4 167	4 145
Total – Risque de crédit brut	107 702	25 900	73 246	12 087	6 588	225 523	220 188
Approche standardisée	5 947	275	3 728	1 106	569	11 625	10 088
Approche NI avancée	101 755	25 625	69 518	10 981	6 019	213 898	210 100
Total – Risque de crédit brut	107 702	25 900	73 246	12 087	6 588	225 523	220 188

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2015 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2015 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Afin de réduire le risque de contrepartie, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Le tableau ci-après présente la distribution des montants nominaux relativement à ces instruments financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015				Au 31 octobre 2014	
	Négo­ciés en bourse	Négo­ciés hors bourse		Négo­ciés en bourse	Négo­ciés hors bourse	
		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales
Contrats de taux d'intérêt	190 172	274 212	181 367	67 463	254 279	186 379
Contrats de change	80	–	185 257	166	–	145 623
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	13 174	744	27 453	14 215	672	30 164

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évaluation défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.

Les tableaux aux pages suivantes présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2015				Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 728	96	6 165	467	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	46 060	43 406	2 654	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	11 487	–	11 487	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 297	–	21 297	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	98 217	3 226	94 991	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 106	–	9 106	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	14 901	12 959	1 942	–	Taux d'intérêt
Créances achetées	982	–	982	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	55	–	55	–	Autres
Autres	5 641	–	–	5 641	
	214 474	59 687	148 679	6 108	
Passifs					
Dépôts	119 239	2 876	116 363	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	9 106	–	9 106	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 068	21 068	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	15 832	–	15 832	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	13 195	12 164	1 031	–	Taux d'intérêt
Passifs relatifs à des créances cédées	18 225	3 165	15 060	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	208	–	208	–	Autres
Autres	5 569	54	–	5 515	
Dettes subordonnées	1 539	–	1 539	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	203 981	39 327	159 139	5 515	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2014.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation ainsi qu'aux tableaux de sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2014.

(4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014, à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2014

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 086	89	7 464	533	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	43 200	40 574	2 626	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	9 753	–	9 753	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	24 525	–	24 525	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	97 243	2 883	94 360	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 926	–	8 926	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	7 092	6 270	822	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Créances achetées	790	–	790	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations définies	185	–	185	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres ⁽⁹⁾	5 629	–	–	5 629	
	205 429	49 816	149 451	6 162	
Passifs					
Dépôts	119 883	2 726	117 157	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	8 926	–	8 926	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 167	18 167	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16 780	–	16 780	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	5 721	5 400	321	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	17 079	2 802	14 277	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	177	–	177	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 313	133	–	6 180	
Dettes subordonnées	1 881	–	1 881	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	194 927	29 228	159 519	6 180	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2014.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation ainsi qu'aux tableaux de sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2014.
- (4) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014 à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.
- (8) Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.
- (9) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015				31 octobre 2014		Trimestre terminé le 31 janvier 2014	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,5)	(6,5)	(5,4)	(5,4)	(5,2)	(4,7)	(5,7)	(4,4)
Taux de change	(0,9)	(2,2)	(1,5)	(1,9)	(2,0)	(2,2)	(0,9)	(1,5)
Actions	(2,5)	(5,0)	(3,6)	(4,3)	(4,0)	(3,2)	(5,2)	(5,1)
Contrats sur marchandises	(0,5)	(2,1)	(1,2)	(0,9)	(0,8)	(0,9)	(1,0)	(1,1)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,9	6,5	4,8	3,8	5,2	4,2
VaR de négociation totale	(5,0)	(7,1)	(5,8)	(6,0)	(7,2)	(7,2)	(7,6)	(7,9)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

- (1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015				31 octobre 2014		31 janvier 2014	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(8,7)	(11,9)	(10,1)	(9,5)	(9,3)	(9,9)	(11,5)	(10,7)
Taux de change	(1,6)	(6,0)	(3,3)	(2,7)	(5,3)	(7,4)	(2,0)	(4,4)
Actions	(3,9)	(10,8)	(5,5)	(5,4)	(8,1)	(6,4)	(13,4)	(14,5)
Contrats sur marchandises	(0,5)	(5,9)	(2,2)	(2,5)	(0,7)	(1,3)	(1,1)	(1,8)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	11,9	11,2	13,1	14,0	12,6	15,2
SVaR de négociation totale	(7,4)	(10,8)	(9,2)	(8,9)	(10,3)	(11,0)	(15,4)	(16,2)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

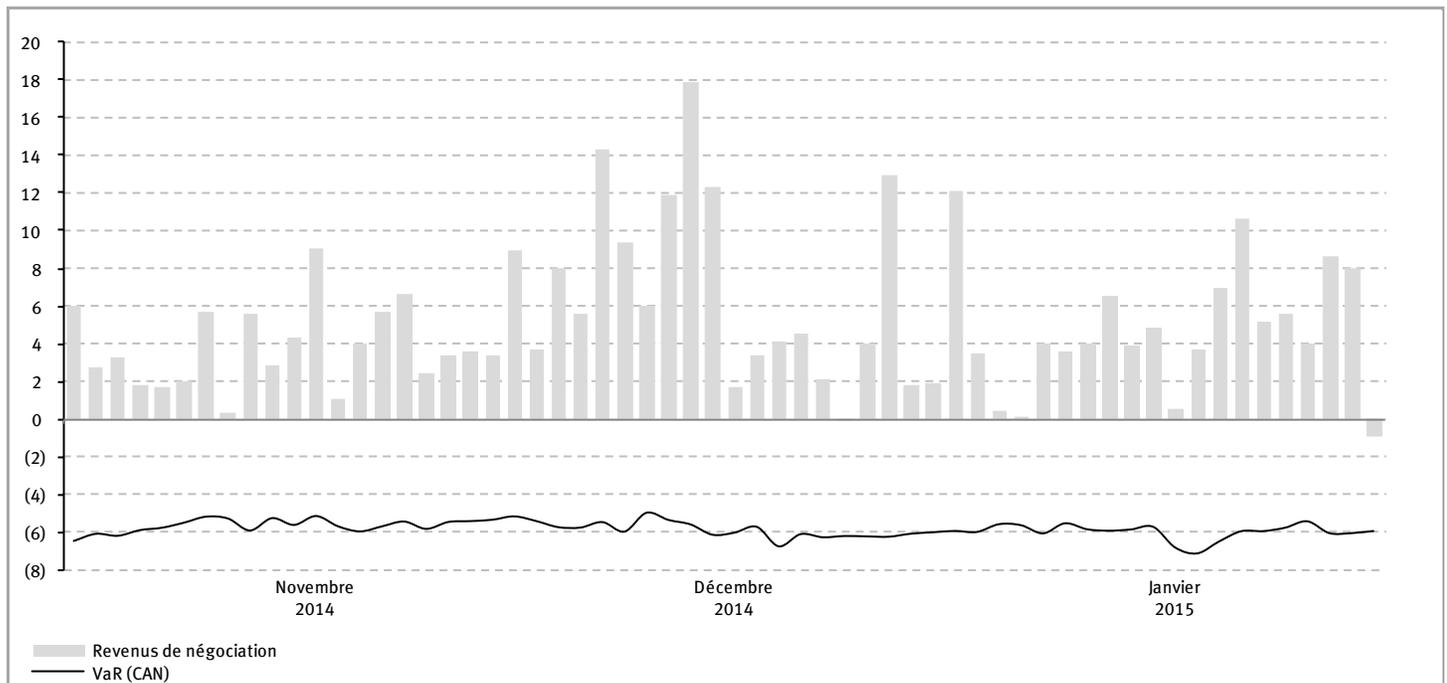
La moyenne de la VaR des portefeuilles de négociation atteint 5,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, en baisse de 1,4 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 octobre 2014 et la moyenne de la SVaR des portefeuilles de négociation atteint 9,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, comparativement à 10,3 M\$ pour le trimestre précédent. Ces variations sont principalement causées par une diminution des risques sur actions et sur les taux de change. La VaR des portefeuilles de négociation a été relativement faible durant les deux premiers mois du trimestre pour ensuite augmenter en janvier 2015 alors que la SVaR des portefeuilles de négociation a atteint un sommet au mois de décembre 2014 pour ensuite diminuer à la fin du trimestre.

Revenus de négociation quotidiens

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 96 % des jours du trimestre terminé le 31 janvier 2015. En effet, 2 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes et ces pertes étaient inférieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Trimestre terminé le 31 janvier 2015

(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Les tableaux ci-après illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(90)	5	(85)	10	5	15
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	78	(8)	70	(6)	(7)	(13)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2014					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(91)	3	(88)	8	12	20
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	59	(6)	53	(15)	(15)	(30)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en matière de liquidités a beaucoup évolué depuis la crise financière. La Banque travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation internationaux et nationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. Les principes directeurs, les normes et les lignes directrices publiés par le CBCB et le BSIF au cours des dernières années sont définis dans le Rapport annuel 2014 à la page 87.

En ce qui a trait au document sur la liquidité intrajournalière publié par le CBCB, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management*, le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard. Pour ce qui est de la ligne directrice en matière de *Normes de liquidités* publiée par le BSIF, la Banque se conforme au ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) et aux flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF) depuis la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015. Les *Normes de liquidités* seront revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international. Concernant la ligne directrice du BSIF intitulée *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*, les BISI canadiennes doivent mettre en œuvre les exigences de divulgation relatives au ratio LCR pour le deuxième trimestre de 2015. Enfin, la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption du régime proposé par le ministère des Finances du Canada en août 2014, défini dans le *Document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques* qui décrit un régime de recapitalisation interne applicable aux BISI.

En décembre 2014, le CBCB a publié un document consultatif portant sur la *Divulgence publique du ratio structurel de liquidité à long terme*. Ce document propose un cadre commun quant à la divulgation publique du ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR). Les commentaires de l'industrie bancaire sont attendus pour mars 2015. La divulgation publique du NSFR ne serait pas exigée avant son implantation formelle, soit le 1^{er} janvier 2018.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crise imprévue, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement tritisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidité de la Banque ne tiennent pas compte des facilités de liquidité d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015					Au 31 octobre 2014
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 728	–	6 728	1 869	4 859	7 032
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	17 117	20 825	37 942	28 687	9 255	10 020
Émises ou garanties par les provinces	15 054	13 005	28 059	21 602	6 457	4 220
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	1 020	166	1 186	77	1 109	1 156
Autres titres de créance	3 472	1 329	4 801	1 397	3 404	4 177
Titres de participation	19 682	36 072	55 754	39 797	15 957	19 353
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	2 630	–	2 630	790	1 840	1 602
Au 31 janvier 2015	65 703	71 397	137 100	94 219	42 881	
Au 31 octobre 2014	62 019	68 510	130 529	82 969		47 560

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	31 071	32 104
Filiales canadiennes	4 138	7 882
Filiales et succursales étrangères	7 672	7 574
	42 881	47 560

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	25 212	29 091
Dollar américain	16 169	17 719
Autres devises	1 500	750
	42 881	47 560

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2015				
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 932	–	9 932	1 544	8 388
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	16 652	22 101	38 753	29 808	8 945
Émises ou garanties par les provinces	14 458	12 632	27 090	21 755	5 335
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	1 093	155	1 248	62	1 186
Autres titres de créance	3 650	1 322	4 972	1 352	3 620
Titres de participation	20 841	36 747	57 588	38 455	19 133
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	2 528	–	2 528	691	1 837
	69 154	72 957	142 111	93 667	48 444

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des montants non transférés mais légalement restreints.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2015					
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	45	1 824	4 859	–	6 728	0,9
Valeurs mobilières	19 992	400	35 953	1 202	57 547	9,5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	21 068	229	–	21 297	9,8
Prêts, déduction faite des provisions	28 706	–	1 840	67 671	98 217	13,4
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	9 106	9 106	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	14 901	14 901	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	646	646	–
Créances achetées	–	–	–	982	982	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	738	738	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	384	384	–
Goodwill	–	–	–	1 276	1 276	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 021	1 021	–
Autres actifs	–	–	–	1 631	1 631	–
	48 743	23 292	42 881	99 558	214 474	33,6

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2014					
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	40	1 014	7 032	–	8 086	0,5
Valeurs mobilières	18 743	400	32 569	1 241	52 953	9,3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	18 168	6 357	–	24 525	8,8
Prêts, déduction faite des provisions	25 631	–	1 602	70 010	97 243	12,5
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 926	8 926	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	7 092	7 092	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	861	861	–
Créances achetées	–	–	–	790	790	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	697	697	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	380	380	–
Goodwill	–	–	–	1 272	1 272	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	998	998	–
Autres actifs ⁽⁴⁾	–	–	–	1 606	1 606	–
	44 414	19 582	47 560	93 873	205 429	31,1

(1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.

(2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

(4) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garanti, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et à une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de la période et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et coordonnée à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015 ⁽¹⁾							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques ⁽²⁾	5 190	612	20	8	5 830	36	67	5 933
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	3	696	3 991	3 321	8 011	1 684	1 461	11 156
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	500	29	2 103	2 012	4 644	2 275	5 783	12 702
Billets structurés de premier rang non garantis	22	45	85	–	152	–	532	684
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	17	416	400	1 078	1 911	2 397	13 917	18 225
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	2 548	4 282	6 830
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	330	550	400	1 280	–	–	1 280
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	–	–	–	511	511	–	1 028	1 539
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
	5 732	2 128	7 149	7 330	22 339	8 940	27 070	58 349
Financement garanti	17	746	950	1 478	3 191	4 945	18 199	26 335
Financement non garanti	5 715	1 382	6 199	5 852	19 148	3 995	8 871	32 014
	5 732	2 128	7 149	7 330	22 339	8 940	27 070	58 349
Au 31 octobre 2014	8 664	3 954	1 988	10 682	25 288	8 586	24 442	58 316

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques représentent tous les dépôts à terme d'institutions financières telles que des banques, des courtiers, des caisses de retraite, des fiducies et autres.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2015		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	33	65	177
Autres ⁽²⁾	–	199	199

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

(2) Exigences contractuelles relatives à la facilité de financement de marge des conduits VAC.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 janvier 2015, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2014. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2015									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 048	24	–	–	1	–	–	39	2 616	6 728
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	661	690	1 219	1 334	1 287	3 364	8 618	9 829	19 058	46 060
Disponibles à la vente	151	–	388	88	146	244	4 585	5 326	559	11 487
	812	690	1 607	1 422	1 433	3 608	13 203	15 155	19 617	57 547
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	9 947	1 888	5 035	–	–	1 568	1 156	–	1 703	21 297
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	840	1 218	2 809	2 115	2 185	8 831	21 109	654	250	40 011
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	249	384	766	653	662	2 445	6 062	1 643	17 426	30 290
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 803	1 589	1 861	1 309	1 160	2 178	6 216	1 270	9 091	28 477
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 784	1 027	295	–	–	–	–	–	–	9 106
Provisions pour pertes sur créances									(561)	(561)
	12 676	4 218	5 731	4 077	4 007	13 454	33 387	3 567	26 206	107 323
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 044	1 376	865	472	636	1 626	2 782	6 100	–	14 901
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									646	646
Créances achetées									982	982
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									738	738
Immobilisations corporelles									384	384
Goodwill									1 276	1 276
Immobilisations incorporelles									1 021	1 021
Autres actifs	224	88	182	52	255	111	1	62	656	1 631
	1 268	1 464	1 047	524	891	1 737	2 783	6 162	5 703	21 579
	28 751	8 284	13 420	6 023	6 332	20 367	50 529	24 923	55 845	214 474

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2015									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	968	1 078	1 090	1 267	1 581	4 402	8 653	878	25 743	45 660
Entreprises et administrations publiques	597	269	105	150	136	537	510	574	30 866	33 744
Institutions de dépôts	478	3	–	–	11	17	–	–	2 021	2 530
Dette de premier rang non garantie	5 715	1 382	6 199	4 231	1 110	3 995	7 113	730	–	30 475
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	2 548	1 431	2 851	–	6 830
	7 758	2 732	7 394	5 648	2 838	11 499	17 707	5 033	58 630	119 239
Autres										
Acceptations	7 784	1 027	295	–	–	–	–	–	–	9 106
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	1 259	1 004	246	17	51	2 626	4 157	8 168	3 540	21 068
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	7 483	915	4 960	1 105	–	–	–	–	1 369	15 832
Instruments financiers dérivés	1 346	1 788	825	483	1 097	1 428	2 434	3 794	–	13 195
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾									1 702	1 702
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	17	416	400	42	1 036	2 397	8 788	5 129	–	18 225
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	330	550	400	–	–	–	–	–	1 280
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	228	89	108	39	519	3	4	114	1 691	2 795
	18 117	5 569	7 384	2 086	2 703	6 454	15 383	17 205	8 302	83 203
Dette subordonnée	–	–	–	–	511	–	1 019	9	–	1 539
Capitaux propres									10 493	10 493
	25 875	8 301	14 778	7 734	6 052	17 953	34 109	22 247	77 425	214 474
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	106	19	252	118	1 042	1 166	932	183	–	3 818
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									6 484	6 484
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	2 044	15	–	2 879	–	–	–	–	4 938
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	1 060	632	1 447	1 117	1 989	8 118	7 700	408	19 949	42 420
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	64	125	182	177	175	483	808	482	–	2 496
Autre garantie	–	–	–	–	–	–	–	–	29	29

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 17,7 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2014

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 695	4	–	–	–	–	–	–	2 387	8 086
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	398	582	584	1 070	1 665	3 114	7 255	8 628	19 904	43 200
Disponibles à la vente	171	177	–	264	89	222	3 758	4 617	455	9 753
	569	759	584	1 334	1 754	3 336	11 013	13 245	20 359	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	9 894	3 876	5 480	283	–	1 125	1 044	–	2 823	24 525
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	915	1 144	1 693	2 848	2 168	9 183	20 523	564	262	39 300
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	254	333	573	782	661	2 465	5 850	1 585	17 493	29 996
Aux entreprises et aux administrations publiques	3 922	1 849	1 337	1 637	1 100	2 027	5 714	1 142	9 823	28 551
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 878	870	178	–	–	–	–	–	–	8 926
Provisions pour pertes sur créances									(604)	(604)
	12 969	4 196	3 781	5 267	3 929	13 675	32 087	3 291	26 974	106 169
Autres										
Instruments financiers dérivés	305	491	310	225	142	842	1 449	3 328	–	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									861	861
Créances achetées									790	790
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									697	697
Immobilisations corporelles									380	380
Goodwill									1 272	1 272
Immobilisations incorporelles									998	998
Autres actifs ⁽²⁾	158	55	212	89	253	54	9	44	732	1 606
	463	546	522	314	395	896	1 458	3 372	5 730	13 696
	29 590	9 381	10 367	7 198	6 078	19 032	45 602	19 908	58 273	205 429

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2014

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	532	1 029	1 807	1 049	1 373	4 586	8 858	876	24 853	44 963
Entreprises et administrations publiques	620	140	143	26	87	499	316	501	32 828	35 160
Institutions de dépôts	436	-	-	-	-	-	-	-	1 248	1 684
Dette de premier rang non garantie	8 657	3 267	1 253	5 482	3 867	3 588	6 253	640	-	33 007
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	2 260	1 407	1 402	-	5 069
	10 245	4 436	3 203	6 557	5 327	10 933	16 834	3 419	58 929	119 883
Autres										
Acceptations	7 878	870	178	-	-	-	-	-	-	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	288	1 175	75	39	95	2 321	3 667	7 414	3 093	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 146	1 469	3 438	2 415	-	-	-	-	1 312	16 780
Instruments financiers dérivés	296	664	389	325	160	880	1 432	1 575	-	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾									1 996	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	7	335	405	367	16	2 223	8 703	5 023	-	17 079
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	-	-	330	550	400	-	-	-	-	1 280
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	228	53	142	21	753	2	2	69	1 944	3 214
	16 843	4 566	4 957	3 717	1 424	5 426	13 804	14 081	8 345	73 163
Dette subordonnée	-	352	-	-	-	515	1 006	8	-	1 881
Capitaux propres									10 502	10 502
	27 088	9 354	8 160	10 274	6 751	16 874	31 644	17 508	77 776	205 429
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	102	715	62	287	182	363	574	404	-	2 689
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									6 442	6 442
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	-	-	2 044	15	-	2 130	846	-	-	5 035
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	725	868	1 155	1 895	1 474	8 104	7 216	439	19 263	41 139
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	64	125	181	179	175	486	811	495	-	2 516
Autre garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 17,2 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens,
sauf pour les données par action)

	2015			2014			2013			2014	2013
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	Total	Total	
Revenu total	1 410	1 364	1 460	1 276	1 364	1 251	1 285	1 383	5 464	5 151	
Résultat net	415	330	441	362	405	320	402	417	1 538	1 512	
Résultat par action (\$)											
de base	1,17	0,92	1,26	1,02	1,16	0,91	1,16	1,21	4,36	4,34	
dilué	1,16	0,91	1,24	1,01	1,15	0,90	1,16	1,20	4,32	4,31	
Dividendes par action ordinaire (\$)	0,50	0,48	0,48	0,46	0,46	0,44	0,44	0,41	1,88	1,70	
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)	17,8	14,3	20,1	17,4	19,8	15,8	21,0	23,4	17,9	20,1	
Actif total	214 474	205 429	198 822	194 289	195 300	188 219	187 195	184 775			
Prêts douteux nets	194	248	184	191	194	183	172	146			
Par action ordinaire (\$)											
Valeur comptable	26,33	25,76	25,18	24,41	23,68	22,97	22,60	21,57			
Cours de l'action											
haut	55,06	53,88	49,15	45,73	46,86	45,24	39,68	39,76			
bas	44,21	48,16	45,19	41,60	41,72	38,86	36,33	36,18			

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

Bilans consolidés	38
États consolidés des résultats	39
États consolidés du résultat global	40
États consolidés de la variation des capitaux propres	41
États consolidés des flux de trésorerie	42
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	43

BILANS CONSOLIDÉS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 728	8 086
Valeurs mobilières (notes 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	46 060	43 200
Disponibles à la vente	11 487	9 753
	57 547	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 297	24 525
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	40 011	39 300
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	30 290	29 996
Aux entreprises et aux administrations publiques	28 477	28 551
	98 778	97 847
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 106	8 926
Provisions pour pertes sur créances	(561)	(604)
	107 323	106 169
Autres		
Instruments financiers dérivés	14 901	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers	646	861
Créances achetées	982	790
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	738	697
Immobilisations corporelles	384	380
Goodwill	1 276	1 272
Immobilisations incorporelles	1 021	998
Autres actifs (note 8)	1 631	1 606
	21 579	13 696
	214 474	205 429
Passif et capitaux propres		
Dépôts (notes 4 et 9)		
Particuliers	45 660	44 963
Entreprises et administrations publiques	67 501	67 364
Institutions de dépôts	6 078	7 556
	119 239	119 883
Autres		
Acceptations	9 106	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 068	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	15 832	16 780
Instruments financiers dérivés	13 195	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	1 702	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées (notes 4 et 7)	18 225	17 079
Autres passifs (note 10)	4 075	4 494
	83 203	73 163
Dettes subordonnées (note 11)	1 539	1 881
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque (notes 13 et 17)		
Actions privilégiées	1 023	1 223
Actions ordinaires	2 313	2 293
Surplus d'apport	52	52
Résultats non distribués	5 957	5 850
Autres éléments cumulés du résultat global	362	289
	9 707	9 707
Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	786	795
	10 493	10 502
	214 474	205 429

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Revenus d'intérêts		
Prêts	906	839
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	175	221
Valeurs mobilières disponibles à la vente	69	48
Dépôts auprès d'institutions financières	7	6
	1 157	1 114
Frais d'intérêts		
Dépôts	345	283
Passifs relatifs à des créances cédées	106	98
Dettes subordonnées	17	20
Autres	33	99
	501	500
Revenu net d'intérêts	656	614
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	80	83
Commissions de courtage en valeurs mobilières	73	85
Revenus des fonds communs de placement	73	59
Revenus des services fiduciaires	107	89
Revenus de crédit	92	94
Revenus sur cartes	36	30
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	57	59
Revenus (pertes) de négociation (note 16)	103	78
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	7	20
Revenus d'assurances, montant net	22	28
Revenus de change, autres que de négociation	22	25
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	8	7
Autres	74	93
	754	750
Revenu total	1 410	1 364
Dotations aux pertes sur créances (note 6)	54	51
	1 356	1 313
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	548	508
Frais d'occupation	54	54
Technologie	120	105
Communications	17	16
Honoraires professionnels	54	56
Autres	70	77
	863	816
Résultat avant charge d'impôts	493	497
Charge d'impôts	78	92
Résultat net	415	405
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés	12	9
Actionnaires ordinaires	385	380
Actionnaires de la Banque	397	389
Participations ne donnant pas le contrôle	18	16
	415	405
Résultat par action (en dollars) (note 19)		
de base	1,17	1,16
dilué	1,16	1,15
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	0,50	0,46

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Résultat net	415	405
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	120	75
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(104)	(63)
	16	12
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	69	18
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(9)	(16)
	60	2
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	–	(7)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(3)	(3)
	(3)	(10)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	3	1
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(113)	(8)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(37)	(3)
Résultat global	378	402
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires de la Banque	357	385
Participations ne donnant pas le contrôle	21	17
	378	402

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	7	4
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(22)	(15)
	(15)	(11)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	26	6
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(3)	(6)
	23	–
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(1)	(3)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(1)	(1)
	(2)	(4)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(41)	(3)
	(35)	(18)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Actions privilégiées au début	1 223	677
Rachat d'actions privilégiées, série 16, à des fins d'annulation	(200)	–
Actions privilégiées à la fin	1 023	677
Actions ordinaires au début	2 293	2 160
Émissions d'actions ordinaires		
Régime d'options d'achat d'actions	16	49
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	4	(3)
Actions ordinaires à la fin	2 313	2 206
Surplus d'apport au début	52	58
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 17)	5	4
Options d'achat d'actions levées	(2)	(6)
Autres	(3)	(16)
Surplus d'apport à la fin	52	40
Résultats non distribués au début	5 850	5 055
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	397	389
Dividendes (note 13)		
Actions privilégiées	(12)	(9)
Actions ordinaires	(165)	(150)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(113)	(8)
Résultats non distribués à la fin	5 957	5 277
Autres éléments cumulés du résultat global au début	289	214
Écart de change, montant net	16	12
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	60	2
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(6)	(11)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	3	1
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	362	218
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	9 707	8 418
Participations ne donnant pas le contrôle au début	795	789
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	18	16
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	1
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(30)	(28)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	786	778
Capitaux propres	10 493	9 196

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Au 31 janvier 2015	Au 31 janvier 2014
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	13	6
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	228	174
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	117	36
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	4	2
	362	218

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	415	405
Ajustements pour		
Dotations aux pertes sur créances	54	51
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	44	39
Impôts différés	25	39
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	1	1
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(13)	(20)
Pertes de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	6	–
Charge au titre des options d'achat d'actions	5	4
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 860)	(2 546)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	3 228	2 283
Prêts, déduction faite de la titrisation	118	(1 734)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(41)	3
Dépôts	(644)	7 757
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	2 901	649
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	(948)	(3 405)
Instruments financiers dérivés, montant net	(791)	(668)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	(79)	(357)
Créances achetées	(192)	(319)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(32)	(67)
Actifs et passifs d'impôt exigible	(54)	(15)
Autres éléments	(1 243)	(489)
	(100)	1 611
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(200)	–
Émission d'actions ordinaires	18	40
Rachat de dette subordonnée	(350)	(526)
Dividendes versés sur actions	(177)	(299)
Variation des autres éléments	(25)	(39)
	(734)	(824)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse	–	722
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 252)	(1 064)
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente	115	–
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	1 051	1 165
Variation nette des immobilisations corporelles	(23)	(27)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(48)	(35)
	(1 157)	761
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	633	173
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 358)	1 721
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 086	3 596
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	6 728	5 317
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	582	595
Intérêts et dividendes reçus	1 206	1 086
Impôts payés sur les résultats	125	57

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* au bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 1,8 G\$ au 31 janvier 2015 (1,0 G\$ au 31 octobre 2014) pour lequel il y a des restrictions. De plus, un montant de 2 M\$ est entériné au 31 janvier 2015 (2 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	43	Note 13	Capital-actions	61
Note 2	Modifications de méthodes comptables	43	Note 14	Participations ne donnant pas le contrôle	62
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	45	Note 15	Informations sur le capital	62
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	53	Note 16	Revenus liés aux activités de négociation	63
Note 5	Valeurs mobilières	54	Note 17	Paielements fondés sur des actions	63
Note 6	Prêts	55	Note 18	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	64
Note 7	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	58	Note 19	Résultat par action	64
Note 8	Autres actifs	59	Note 20	Entités structurées	65
Note 9	Dépôts	59	Note 21	Informations sectorielles	67
Note 10	Autres passifs	59	Note 22	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	67
Note 11	Dette subordonnée	59			
Note 12	Opérations de couverture	60			

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Le 24 février 2015, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2014, à l'exception des modifications de méthodes comptables décrites à la note 2 ci-après. Les modifications de méthodes comptables futures sont également présentées à la note 2. Puisque ces états financiers consolidés ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes afférentes de l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables

Au 1^{er} novembre 2014, la Banque a adopté une norme modifiée ainsi qu'une nouvelle interprétation, telles que décrites ci-après.

IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. L'adoption rétrospective de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Interprétation IFRIC 21 – *Droits ou taxes*

L'interprétation IFRIC 21 fournit des clarifications quant au moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'interprétation indique que le fait générateur d'obligation, tel que prévu dans les dispositions légales ou réglementaires, est l'élément déclencheur de la comptabilisation du passif. Ainsi, si le fait générateur d'obligation se produit à un moment précis dans le temps, le passif est comptabilisé à ce moment-là; si le fait générateur d'obligation se produit au fil du temps sur une période donnée, le passif est comptabilisé de manière progressive lors de cette période. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes suivantes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2017

IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective.

Date d'entrée en vigueur – adoption anticipée le 1^{er} novembre 2017

IFRS 9 – *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle. Ce modèle exige la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de la comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'IASB mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture.

L'IASB exige l'application obligatoire de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2018 mais permet l'adoption anticipée. Toutefois, le 9 janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure* dans lequel il précise qu'il s'attend à ce que les banques d'importance systémique intérieure, dont la Banque, adoptent la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017. Quant aux dispositions sur le risque de crédit propre de l'IFRS 9, le BSIF permet l'adoption anticipée depuis février 2014. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance.

	Au 31 janvier 2015						
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	6 728	6 728	6 728	6 728
Valeurs mobilières	43 391	2 669	11 487	–	–	57 547	57 547
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	380	–	20 917	20 917	21 297	21 297
Prêts et acceptations	3 133	93	–	104 097	105 004	107 323	108 230
Autres							
Instruments financiers dérivés	14 901	–	–	–	–	14 901	14 901
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	646	646	646	646
Créances achetées	–	–	–	982	982	982	982
Autres actifs	–	–	–	405	405	405	405
Passifs financiers							
Dépôts	–	2 662	–	116 577 ⁽¹⁾	117 045	119 239	119 707
Autres							
Acceptations	–	–	–	9 106	9 106	9 106	9 106
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 068	–	–	–	–	21 068	21 068
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	15 832	15 832	15 832	15 832
Instruments financiers dérivés	13 195	–	–	–	–	13 195	13 195
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	1 702	1 702	1 702	1 702
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 224	–	12 001	12 170	18 225	18 394
Autres passifs	54	–	–	2 244	2 262	2 298	2 316
Dettes subordonnées	–	–	–	1 539	1 554	1 539	1 554

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 octobre 2014

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	8 086	8 086	8 086	8 086
Valeurs mobilières	40 560	2 640	9 753	–	–	52 953	52 953
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	24 110	24 110	24 525	24 525
Prêts et acceptations	2 762	121	–	103 286	103 956	106 169	106 839
Autres							
Instruments financiers dérivés	7 092	–	–	–	–	7 092	7 092
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	861	861	861	861
Créances achetées	–	–	–	790	790	790	790
Autres actifs ⁽¹⁾	–	–	–	454	454	454	454
Passifs financiers							
Dépôts	–	2 524	–	117 359 ⁽²⁾	117 707	119 883	120 231
Autres							
Acceptations	–	–	–	8 926	8 926	8 926	8 926
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 167	–	–	–	–	18 167	18 167
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	16 780	16 780	16 780	16 780
Instruments financiers dérivés	5 721	–	–	–	–	5 721	5 721
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	1 996	1 996	1 996	1 996
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 127	–	10 952	11 067	17 079	17 194
Autres passifs	133	–	–	2 224	2 243	2 357	2 376
Dettes subordonnées	–	–	–	1 881	1 904	1 881	1 904

(1) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers annuels consolidés auditées de l'exercice terminé le 31 octobre 2014. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans ces notes et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2014.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début de la période. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015, 70 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférées hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions de marché (aucun transfert significatif pour le trimestre terminé le 31 janvier 2014). De plus, au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2015 et 2014, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2015			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	3 227	5 663	–	8 890
Les provinces	–	10 457	–	10 457
Les municipalités et les commissions scolaires	–	644	–	644
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 948	1 058	–	3 006
Autres titres de créance	–	2 851	1 132	3 983
Titres de participation	18 721	328	31	19 080
	23 896	21 001	1 163	46 060
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	272	4 736	–	5 008
Les provinces	–	4 597	–	4 597
Les municipalités et les commissions scolaires	–	376	–	376
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	212	1	–	213
Autres titres de créance	–	596	90	686
Titres de participation	252	134	221	607
	736	10 440	311	11 487
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	380	–	380
Prêts et acceptations	–	3 226	–	3 226
Autres				
Instruments financiers dérivés	172	14 685	44	14 901
	24 804	49 732	1 518	76 054
Passifs financiers				
Dépôts	–	2 802	74	2 876
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 574	6 494	–	21 068
Instruments financiers dérivés	78	13 018	99	13 195
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 224	–	6 224
Autres passifs	–	54	–	54
	14 652	28 592	173	43 417

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Au 31 octobre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	2 376	5 151	–	7 527
Les provinces	–	8 395	–	8 395
Les municipalités et les commissions scolaires	–	740	–	740
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 294	448	–	1 742
Autres titres de créance	–	3 667	1 174	4 841
Titres de participation	18 637	1 269	49	19 955
	22 307	19 670	1 223	43 200
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	135	4 128	–	4 263
Les provinces	–	3 880	–	3 880
Les municipalités et les commissions scolaires	–	348	–	348
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	274	–	–	274
Autres titres de créance	–	408	89	497
Titres de participation	223	120	148	491
	632	8 884	237	9 753
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	415
Prêts et acceptations	–	2 883	–	2 883
Autres				
Instruments financiers dérivés	74	6 974	44	7 092
	23 013	38 826	1 504	63 343
Passifs financiers				
Dépôts	–	2 645	81	2 726
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 795	5 372	–	18 167
Instruments financiers dérivés	45	5 593	83	5 721
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 127	–	6 127
Autres passifs	–	133	–	133
	12 840	19 870	164	32 874

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Techniques d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

Billets restructurés des conduits de véhicules cadre (VAC) et autres billets restructurés

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC en excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation intégrant des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. La méthode d'évaluation de la juste valeur tient également compte des cotations de courtiers et des conditions de marché des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégories A-1, A-2 et B, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 30 % au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014 dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégorie C, l'ajustement lié aux cotations de courtiers représente 100 % au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014 dans la pondération utilisée pour établir la juste valeur. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets restructurés des conduits VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie prévus des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC III est déterminée par une analyse des actifs sous-jacents des billets et de la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation couramment utilisés par les intervenants du marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur des marchés tels que les indices CDX.IG, la corrélation de base et les taux d'intérêt.

Dans l'établissement de la juste valeur des billets restructurés, la Banque ajuste, au besoin, son hypothèse sur la liquidité afin de refléter les conditions du marché.

La Banque établit la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC qu'elle détient, en comparant la valeur obtenue par la méthodologie décrite précédemment à une fourchette de valeurs. Les valeurs situées dans cette fourchette ont été obtenues en ajustant différentes données servant à établir le taux d'actualisation et les cotations de courtiers, tout en incorporant les évaluations de tiers et en appliquant divers scénarios de liquidité. Comme plusieurs hypothèses peuvent être utilisées pour établir la juste valeur, cette fourchette reflète le niveau d'incertitude lié à ces modèles.

Titres de participation et autres titres de créance

La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés classés dans le niveau 3 de la hiérarchie se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Banque incorpore le risque de crédit en tenant compte de la qualité de crédit de la Banque et de celle des contreparties aux contrats, de l'évaluation de la valeur au marché actuelle ou future des opérations, ainsi que des mesures d'atténuation du risque de crédit comme les conventions-cadres de compensation et les ententes de sûreté. La Banque inclut aussi les coûts et les bénéfices de financement implicites du marché dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse qui ne sont pas garantis (incluant ceux partiellement garantis).

Billets de dépôts structurés

La juste valeur des billets de dépôts structurés classés dans le niveau 3 de la hiérarchie est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 janvier 2015				
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets restructurés des conduits VAC I	1 023	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit	1,50 % 44 Pbs à 240 Pbs ⁽²⁾
Billets restructurés des conduits VAC II, VAC III et autres billets restructurés	174	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit	1 % à 6,31 % 54 Pbs à 385 Pbs ⁽²⁾
Titres de participation et autres titres de créance	277	Diverses ⁽³⁾	Diverses ⁽³⁾	Diverses ⁽³⁾
Autres				
Instruments financiers dérivés	44	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation à long terme	15 % à 33 % (30) % à 80 %
	1 518			
Passifs financiers				
Dépôts				
Billets de dépôts structurés	74	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation à long terme	15 % à 49 % (30) % à 83 %
Autres				
Instruments financiers dérivés	99	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation à long terme	15 % à 33 % (39) % à 83 %
	173			
Au 31 octobre 2014				
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets restructurés des conduits VAC I	1 063	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit	3 % 33 Pbs à 560 Pbs ⁽²⁾
Billets restructurés des conduits VAC II, VAC III et autres billets restructurés	173	Modèle interne ⁽¹⁾	Escompte de liquidité Écart de crédit	1,50 % à 6,31 % 42 Pbs à 560 Pbs ⁽²⁾
Titres de participation et autres titres de créance	224	Diverses ⁽³⁾	Diverses ⁽³⁾	Diverses ⁽³⁾
Autres				
Instruments financiers dérivés	44	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation à long terme	12 % à 36 % (31) % à 81 %
	1 504			
Passifs financiers				
Dépôts				
Billets de dépôts structurés	81	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation à long terme	14 % à 35 % (7) % à 78 %
Autres				
Instruments financiers dérivés	83	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation à long terme	12 % à 36 % (31) % à 99 %
	164			

(1) Se reporter à la page 49 pour une description des techniques d'évaluation.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

(3) En l'absence d'un marché actif, la juste valeur de ces titres est estimée sur la base d'une analyse de la situation financière et des résultats, du profil de risque, des perspectives économiques de la société émettrice ainsi que d'autres facteurs. Compte tenu de la nature de cette analyse à l'égard de chaque investissement, il n'est pas possible de présenter une fourchette de données d'entrée non observables importantes.

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur classées dans le niveau 3

Escompte de liquidité

L'escompte de liquidité représente la différence de liquidité entre l'actif financier évalué et des actifs comparables. Il n'existe pas de corrélation prévisible entre l'escompte de liquidité et les écarts de crédit. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Écart de crédit

L'écart de crédit est la différence entre un taux d'intérêt de référence et le taux d'intérêt demandé par les intervenants du marché pour accepter la qualité de crédit inférieure de l'actif financier évalué. Le taux d'intérêt de certaines obligations gouvernementales, dont la cote de crédit est élevée et la maturité est similaire à l'actif évalué, peut souvent être considéré comme taux d'intérêt de référence. Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation à long terme

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles.

Pour les billets restructurés des conduits VAC, les données d'entrée non observables les plus importantes utilisées pour déterminer la juste valeur sont l'escompte de liquidité, l'écart de crédit (une composante des taux d'actualisation), et la pondération attribuée au taux d'actualisation et aux cotations des courtiers pour les billets des conduits VAC II de catégories A-1, A-2 et B. Ainsi, une variation de 100 points de base de l'escompte de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 12 M\$ de la juste valeur (une diminution ou une augmentation de 11 M\$ au 31 octobre 2014). Un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 5 M\$ de la juste valeur (une diminution ou une augmentation de 6 M\$ au 31 octobre 2014). Une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2 et B donnerait lieu à une diminution ou une augmentation de 7 M\$ de la juste valeur (une diminution ou une augmentation de 7 M\$ au 31 octobre 2014). Les justes valeurs qui résultent de ces hypothèses peuvent se situer dans la fourchette ou hors de la fourchette établie par la Banque.

Pour les titres de participation privés classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur d'actif net ou les projections de flux monétaires futurs, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 23 M\$ au 31 janvier 2015 (une augmentation ou une diminution de 16 M\$ au 31 octobre 2014).

Pour les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés relatifs aux billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités et corrélations à long terme et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 janvier 2015, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 12 M\$ (une augmentation ou une diminution de 10 M\$ au 31 octobre 2014) alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 9 M\$ (une augmentation ou une diminution de 12 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2015			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2014	1 223	237	(39)	(81)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	30	–	(10)	(1)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(5)	–	–
Achats	3	75	–	–
Ventes	(28)	(1)	–	–
Émissions	–	–	–	1
Règlements et autres	(65)	5	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	(1)	25
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	(5)	(18)
Juste valeur au 31 janvier 2015	1 163	311	(55)	(74)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2015 ⁽³⁾	28	–	(10)	(1)

	Trimestre terminé le 31 janvier 2014			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2013	1 351	248	(18)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	48	5	(14)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	2	–	–
Achats	8	10	–	–
Ventes	(14)	(7)	–	–
Émissions	–	–	–	4
Règlements et autres	(15)	1	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	(8)	(8)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	6
Juste valeur au 31 janvier 2014	1 378	259	(40)	(71)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2014 ⁽⁵⁾	48	–	(14)	–

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 19 M\$.

(3) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 17 M\$.

(4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 39 M\$.

(5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 34 M\$.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2014. Conformément à sa stratégie de gestion des risques, qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 janvier 2015	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 669	88	457
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	380	–	–
Prêts	93	(12)	(26)
	3 142	76	431
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	2 662	(58)	(164)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 224	(132)	(314)
	8 886	(190)	(478)

	Valeur comptable au 31 janvier 2014	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2014	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	3 138	71	394
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	209	–	–
Prêts	49	(2)	–
	3 396	69	394
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	1 851	17	(114)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 537	(7)	(210)
	8 388	10	(324)

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à un gain de 2 M\$ (gain de 2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2014).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan consolidé.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 janvier 2015			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 851	157	–	5 008
Les provinces	4 179	434	(16)	4 597
Les municipalités et les commissions scolaires	346	30	–	376
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	213	–	–	213
Autres titres de créance	628	63	(5)	686
Titres de participation	564	74	(31)	607
	10 781	758	(52)	11 487

	Au 31 octobre 2014			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 226	38	(1)	4 263
Les provinces	3 704	186	(10)	3 880
Les municipalités et les commissions scolaires	332	16	–	348
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	274	–	–	274
Autres titres de créance	447	50	–	497
Titres de participation	437	69	(15)	491
	9 420	359	(26)	9 753

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015, des pertes de valeur de 6 M\$ (montant négligeable pour le trimestre terminé le 31 janvier 2014) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. De plus, au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2015 et 2014, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour des augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Aux 31 janvier 2015 et 31 octobre 2014, la Banque a conclu que les pertes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Véhicules d'actifs cadres

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 janvier 2015, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 126 M\$, et 76 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 166 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 75 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2014). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

NOTE 6 – PRÊTS

Qualité du crédit des prêts

	Au 31 janvier 2015			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	39 660	29 946	28 084	97 690
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	293	261	145	699
Douteux	58	83	248	389
Prêts bruts	40 011	30 290	28 477	98 778
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	9	16	146	171
Provisions collectives	–	22	2	24
Provisions sur prêts douteux	9	38	148	195
	40 002	30 252	28 329	98 583
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				98 217

	Au 31 octobre 2014			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	38 969	29 663	28 061	96 693
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	270	252	146	668
Douteux	61	81	344	486
Prêts bruts	39 300	29 996	28 551	97 847
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	9	15	191	215
Provisions collectives	–	21	2	23
Provisions sur prêts douteux	9	36	193	238
	39 291	29 960	28 358	97 609
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				97 243

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(3) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 6 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

	Au 31 janvier 2015			Au 31 octobre 2014		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	137	86	41	123	90	56
2 mois de retard	50	33	26	45	30	23
3 mois de retard et plus	106	142	78	102	132	67
	293	261	145	270	252	146

(1) Au 31 janvier 2015, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 15 M\$ (20 M\$ au 31 octobre 2014).

Prêts douteux

	Au 31 janvier 2015			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	58	9	–	49
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	83	16	22	45
Aux entreprises et aux administrations publiques	248	146	2	100
	389	171	24	194

	Au 31 octobre 2014			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	61	9	–	52
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	81	15	21	45
Aux entreprises et aux administrations publiques	344	191	2	151
	486	215	23	248

Provisions pour pertes sur créances

Trimestre terminé le 31 janvier 2015									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	9	–	15	21	191	2	215	23	238
Dotations aux pertes sur créances	3	–	27	10	14	–	44	10	54
Radiations	(2)	–	(10)	(10)	(62)	–	(74)	(10)	(84)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(17)	–	–	–	(17)	–	(17)
Recouvrements	(1)	–	1	1	3	–	3	1	4
Solde à la fin	9	–	16	22	146	2	171	24	195
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									366
Provisions totales									561

Trimestre terminé le 31 janvier 2014									
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	13	20	170	2	190	22	212
Dotations aux pertes sur créances	3	–	29	9	9	1	41	10	51
Radiations	(2)	–	(9)	(10)	(2)	(1)	(13)	(11)	(24)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(19)	–	–	–	(19)	–	(19)
Recouvrements	–	–	–	1	2	–	2	1	3
Solde à la fin	8	–	14	20	179	2	201	22	223
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									366
Provisions totales									589

(1) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	34 494	31 359
Prêts hypothécaires résidentiels	16 452	15 790
	50 946	47 149
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	29 575	28 933
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	34 494	31 359
Prêts hypothécaires résidentiels	16 842	16 068
	51 336	47 427
Juste valeur des passifs associés ⁽²⁾	29 744	29 049

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 3 667 M\$ au 31 janvier 2015 (2 737 M\$ au 31 octobre 2014) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 8 149 M\$ au 31 janvier 2015 (7 662 M\$ au 31 octobre 2014).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	17 248	16 604
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	11 606	11 921
Valeurs mobilières prêtées	22 089	18 619
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	3	5
	50 946	47 149

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014 ⁽¹⁾
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	784	634
Intérêts et dividendes à recevoir	405	454
Actif au titre des prestations définies	55	185
Actifs d'impôt différé	296	264
Actifs d'impôt exigible	67	44
Actifs au titre des cessions en réassurance	24	25
	1 631	1 606

(1) Un montant de 790 M\$ classé dans les *Autres actifs* au 31 octobre 2014 est maintenant présenté séparément à la rubrique *Créances achetées* du bilan consolidé.

NOTE 9 – DÉPÔTS

	Au 31 janvier 2015			Au 31 octobre 2014
	À vue et avec préavis ⁽¹⁾	À terme fixe ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers	25 743	19 917	45 660	44 963
Entreprises et administrations publiques	30 866	36 635	67 501	67 364
Institutions de dépôts	2 021	4 057	6 078	7 556
	58 630	60 609	119 239	119 883

(1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.

(2) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, le dépôt de Fiducie de capital BNC et les obligations sécurisées, dont les soldes s'élèvent respectivement à 225 M\$ et 6 830 M\$ au 31 janvier 2015 (225 M\$ et 5 069 M\$ respectivement au 31 octobre 2014).

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015, la Banque a émis des obligations sécurisées pour un montant de 1,0 milliard d'euros en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées (1,0 milliard d'euros émis au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2014). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2014, un montant de 1,0 G\$ US d'obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées était venu à échéance. Se reporter à la note 20 pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées.

NOTE 10 – AUTRES PASSIFS

	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Créditeurs et charges à payer	1 040	1 317
Dettes de filiales envers des tiers	1 393	1 472
Intérêts et dividendes à payer	571	650
Passif au titre des prestations définies	208	177
Passifs d'impôt différé	125	108
Passifs d'impôt exigible	82	113
Passifs d'assurance	75	72
Autres éléments ⁽¹⁾	581	585
	4 075	4 494

(1) Au 31 janvier 2015, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 42 M\$ (50 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTE 11 – DETTE SUBORDONNÉE

Le 22 décembre 2014, les billets échéant le 22 décembre 2019, d'un montant de 350 M\$, ont été remboursés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

NOTE 12 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instrument financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

	Au 31 janvier 2015			Au 31 octobre 2014		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instrument financiers dérivés	973	684	38	420	243	14
Passifs						
Instrument financiers dérivés	537	509	3	178	86	–
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 562	–	–	1 373
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	23 448	21 889	687	19 156	19 918	637

Résultats de la couverture de la juste valeur

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Gains (pertes) sur instruments de couverture	178	63
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	(180)	(64)
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	–	1

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	(1)	(10)
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(4)	(4)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	–	–

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 janvier 2015			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	37	36	130	51
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	70	58	137	63
Exposition nette	(33)	(22)	(7)	(12)

Résultats de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Pour les trimestres terminés les 31 janvier 2015 et 2014, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 13 – CAPITAL-ACTIONS

Rachat d'actions privilégiées

Le 17 novembre 2014, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 novembre 2014, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 16, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 16 pour un prix total de 200 M\$, ce qui a réduit de 200 M\$ le *Capital-actions privilégiées*.

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 31 janvier 2015, le nombre des actions ordinaires entières est de 977 110 (977 110 au 31 octobre 2014). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entières restantes seront versées d'ici la fin de l'exercice 2016.

	Au 31 janvier 2015		Au 31 octobre 2014	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 16	–	–	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173	6 900 000	173
Série 28	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
	40 900 000	1 023	48 900 000	1 223
Actions ordinaires au début de l'exercice	329 297 375	2 293	325 982 736	2 160
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	437 742	16	2 944 507	102
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	125 182	4	405 424	31
Autres	–	–	(35 292)	–
Actions ordinaires à la fin de la période	329 860 299	2 313	329 297 375	2 293

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	2015		2014	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 16	–	–	2	0,3031
Série 20	3	0,3750	3	0,3750
Série 24	–	–	1	0,4125
Série 26	–	–	1	0,4125
Série 28	2	0,2375	2	0,2375
Série 30	3	0,2563	–	–
Série 32	4	0,3446	–	–
	12		9	
Actions ordinaires	165	0,5000	150	0,4600
	177		159	

(1) Au 31 janvier 2015, 749 772 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation (624 590 au 31 octobre 2014) représentant un montant de 36 M\$ (32 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTE 14 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽¹⁾	403	409
Série 2 ⁽²⁾	352	359
Autres	31	27
	786	795

- (1) Comprend des intérêts courus pour un montant de 3 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2014).
 (2) Comprend des intérêts courus pour un montant de 2 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2014).

NOTE 15 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019, sans égard pour la transition définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). La Banque doit donc maintenir un ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) d'au moins 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 8,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10,5 %, dont 2,5 % comme réserve de conservation des fonds propres pour tous les ratios. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique intérieure. Pour ces banques, une surcharge de 1,0 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent le nouveau ratio de levier de Bâle III. Le ratio de levier de Bâle III est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale. Les banques sont tenues de respecter un seuil minimal de 3,0 %. Ce ratio demeure cependant, jusqu'au premier trimestre de 2018, dans une phase d'observation si bien que le CBCB ou le BSIF pourront augmenter le seuil minimal s'ils le jugent nécessaire.

Au 31 janvier 2015, la Banque respecte toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III

	Au 31 janvier 2015	Au 31 octobre 2014
Fonds propres ⁽¹⁾		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	6 159	5 985
catégorie 1 ⁽²⁾	8 157	7 983
total ⁽²⁾	9 721	9 868
Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾		
pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	66 264	64 818
pour les fonds propres de catégorie 1	66 534	65 074
pour le total des fonds propres	66 766	65 459
Ratios des fonds propres ⁽¹⁾		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,3 %	9,2 %
catégorie 1 ⁽²⁾	12,3 %	12,3 %
total ⁽²⁾	14,6 %	15,1 %
Ratio de levier ^{(1) (3)}	3,6 %	

- (1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris ».
 (2) Les données au 31 octobre 2014 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.
 (3) Le ratio est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

NOTE 16 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Revenu net d'intérêts	115	91
Revenus autres que d'intérêts	103	78
	218	169

NOTE 17 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2015, la Banque a octroyé 3 170 260 options d'achat d'actions (2 863 376 options d'achat d'actions au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2014) d'une juste valeur moyenne de 7,44 \$ par option (5,39 \$ en 2014). Au 31 janvier 2015, il y avait 17 362 731 options d'achat d'actions en circulation (14 676 191 options d'achat d'actions au 31 octobre 2014).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables étaient les suivantes.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Taux d'intérêt hors risque	2,01 %	2,47 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	24,82 %	20,46 %
Dividendes prévus	4,0 %	4,4 %

La charge de rémunération est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Charge de rémunération constatée à l'égard des options d'achat d'actions	5	4

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période	22	18	1	2
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(1)	(1)	2	2
Frais d'administration	1	1		
Charge comptabilisée au résultat net	22	18	3	4
Réévaluations				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	384	64	18	4
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	(248)	(57)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	136	7	18	4
	158	25	21	8

NOTE 19 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2015	2014
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	397	389
Dividendes sur actions privilégiées	12	9
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	385	380
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	328 880	326 510
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	1,17	1,16
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	385	380
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	328 880	326 510
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	4 045	3 675
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	332 925	330 185
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,16	1,15

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2014, le calcul du résultat dilué par action ne tenait pas compte d'un nombre moyen de 2 863 376 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 44,96 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 20 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2014. Pour une description détaillée des entités structurées de la Banque, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2014. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées.

	Au 31 janvier 2015				
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Véhicules d'actifs cadres ⁽²⁾	Fonds d'investissement ⁽³⁾	Placements privés ⁽⁴⁾	Fiducie de capital BNC ⁽⁵⁾
Actif au bilan consolidé					
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	3	1 126	274	–	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente	–	76	46	95	–
Instruments financiers dérivés	13	–	–	–	–
	16	1 202	320	95	–
Au 31 octobre 2014	34	1 241	992	87	–
Passif au bilan consolidé					
Dépôts – Entreprises et administrations publiques	–	–	–	–	225
Autres passifs	–	–	–	–	1
	–	–	–	–	226
Au 31 octobre 2014	–	–	–	–	229
Exposition maximale au risque de perte					
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	16	1 202	320	95	–
Facilités de liquidité et de rehaussement de crédit	2 039	–	–	–	–
Facilité de financement de marge	–	825	–	–	–
	2 055	2 027	320	95	–
Au 31 octobre 2014	2 164	2 072	992	87	–
Actif total des entités structurées					
	2 066	–	2 621	3 592	238
Au 31 octobre 2014	2 174	–	6 029	3 218	241

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 janvier 2015, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,0 G\$ (2,2 G\$ au 31 octobre 2014), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2014). Le risque de perte maximal ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 janvier 2015, la Banque détient 3 M\$ de papier commercial (30 M\$ au 31 octobre 2014) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,0 G\$ au 31 janvier 2015 (2,1 G\$ au 31 octobre 2014), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 17 G\$ au 31 janvier 2015 (18 G\$ au 31 octobre 2014).
- (3) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (5) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 9.

NOTE 20 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

	Au 31 janvier 2015		Au 31 octobre 2014	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(2) (3)}	327	1 619	342	1 636
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ^{(3) (4)}	103	103	467	549
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	456	509	281	332
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	10 457	10 736	10 315	10 696
Immeuble ⁽⁷⁾	75	68	73	66
Fiducie d'actifs BNC ⁽⁸⁾	938	1 696	938	1 709
	12 356	14 731	12 416	14 988

- (1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.
- (2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.
- (3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des détentions des tierces parties.
- (4) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (6) Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés de la Banque. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 janvier 2015, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 10,5 G\$ (10,3 G\$ au 31 octobre 2014) et le montant total des obligations sécurisées de 6,8 G\$ est comptabilisé dans *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé (5,1 G\$ au 31 octobre 2014). Se reporter à la note 9.
- (7) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (8) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 janvier 2015, le montant des prêts assurés est de 253 M\$ (253 M\$ au 31 octobre 2014). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans.

NOTE 21 – INFORMATIONS SECTORIELLES

	Trimestre terminé le 31 janvier									
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	441	419	82	76	238	173	(105)	(54)	656	614
Revenus autres que d'intérêts	250	239	260	247	180	192	64	72	754	750
Revenu total	691	658	342	323	418	365	(41)	18	1 410	1 364
Frais autres que d'intérêts	397	381	239	230	175	167	52	38	863	816
Contribution	294	277	103	93	243	198	(93)	(20)	547	548
Dotations aux pertes sur créances	54	50	–	1	–	–	–	–	54	51
Résultat avant charge (économie) d'impôts	240	227	103	92	243	198	(93)	(20)	493	497
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	65	61	27	24	65	53	(79)	(46)	78	92
Résultat net	175	166	76	68	178	145	(14)	26	415	405
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	3	2	15	14	18	16
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	175	166	76	68	175	143	(29)	12	397	389
Actif moyen	84 956	79 499	10 186	10 580	89 647	85 565	33 742	30 055	218 531	205 699

(1) Le revenu net d'intérêts et la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 63 M\$ (44 M\$ en 2014). Un montant égal est ajouté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

NOTE 22 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

Le 25 février 2015, la Banque et Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) annonceront qu'ils ont conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes en vue d'un placement secondaire par voie de placement privé d'environ 9 millions d'actions de catégorie A à droit de vote subalterne de Fiera Capital détenues par la Banque, par l'intermédiaire d'une de ses filiales en propriété exclusive. Après la clôture du placement, la détention de la Banque des actions émises et en circulation de Fiera Capital s'établira à environ 22 %, une diminution de sa détention actuelle d'approximativement 35 %. La clôture du placement demeure sujette à l'approbation des autorités réglementaires et est prévue pour mars 2015.

RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Affaires publiques

600, rue De La Gauchetière Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644

Télécopieur : 514 394-6258

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2015

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	25 février
Deuxième trimestre	27 mai
Troisième trimestre	26 août
Quatrième trimestre	2 décembre

Divulgence des résultats du premier trimestre de 2015

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 25 février 2015 à 13 h 00 HNE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 866 862-3930 ou 416 340-2217. Le code d'accès est le 1937377#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 25 mars 2015 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 4796186#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel dans le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible dans le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires, ainsi que la présentation seront disponibles dans le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations avec les investisseurs, un peu avant le début de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

1500, rue University, 7^e étage

Montréal (Québec) H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Dépôt direct des dividendes

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes

Les dividendes déclarés par la Banque constituent des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).